

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 12 AVRIL 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 12 avril 2019, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

**Étaient présents** : MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Eric Jacob, Solange Falgon, Alain Bernard, Eric Tauleigne, Suzanne Tourette, Pascal Garnier.

**Était excusé** : Patricia Baptiste-Portal, Pierre Helleputte et Michel Tallobre qui avaient donné pouvoir à Hubert Marrel, Gilbert Meyssonier et Pascal Garnier.

**Étaient absents** : néant

**Secrétaire de séance** : Suzanne Tourette a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

**Objet : approbation des comptes de gestion dressés par le receveur :**

Le conseil municipal :

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : Vote du compte administratif du budget principal :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget principal 2018 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2018	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	627 737.12	696 770.97	69 033.85	-107 581.12	-38 547.27
FONCTIONNEMENT	698 465.50	917 325.15	218 859.65	30 000.00	248 859.65
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>210 312.38</b>
				RAR DEPENSE	568 265.00
				RAR RECETTE	598 709.00
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>240 756.38</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget principal.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de l'eau :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget de l'eau 2018 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2018	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	76 870.26	78 244.66	1 374.40	88 354.79	89 729.19
FONCTIONNEMENT	68 491.71	106 703.30	38 211.59	8 000.00	46 211.59
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>135 940.78</b>
				RAR DEPENSE	0.00
				RAR RECETTE	0.00
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>135 940.78</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget de l'eau.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de l'assainissement :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2018	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	37 031.93	59 531.70	22 499.77	-16 084.05	6 415.72
FONCTIONNEMENT	40 955.50	55 602.03	14 646.53	0.00	14 646.53
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>21 062.25</b>
				RAR DEPENSE	0.00
				RAR RECETTE	0.00
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>21 062.25</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget assainissement.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de la chaufferie :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget chaufferie 2018 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2018	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	104 204.53	124 932.56	20 728.03	5 641.42	26 369.45
FONCTIONNEMENT	259 311.18	286 799.73	27 488.55	76 845.04	104 333.59
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>130 703.04</b>
				RAR DEPENSE	0.00
				RAR RECETTE	0.00
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>130 703.04</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget chaufferie.

**Objet : Vote du compte administratif du budget du lotissement Le Clos du Fangeas :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget du lotissement du Clos du Fangeas 2018 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2018	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	72 214.90	20 600.08	-51 614.82	30 922.38	-20 692.44
FONCTIONNEMENT	20 936.08	75 824.27	54 888.19	-34 195.75	20 692.44
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0.00</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget du lotissement Le Clos du Fangeas.

**Objet : Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire propose au conseil de reconduire les taux votés en 2018 dans la mesure où le budget primitif 2019 a pu être préparé sans prévoir d'augmentation.

Il rappelle au conseil que depuis 2002, le produit des impôts évolue grâce à l'augmentation des bases votée chaque année par le Parlement et grâce à l'implantation de nouvelles constructions sur la commune. En 2017, les taux ont été modifiés en raison de l'entrée de la commune dans la communauté d'agglomération du Puy en Velay sans conséquence fiscale pour les contribuables et les collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- taxe d'habitation : 11.08%;
- taxe foncier bâti : 15.27%;
- taxe foncier non bâti : 78.66%

**Objet : Vote du budget primitif principal 2019 :**

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	1 161 175.41€	1 161 175.41€
<b>Section de fonctionnement</b>	1 191 416.75€	1 191 416.75€

La situation financière de la commune qui est bonne au 31 décembre 2018 avec une nette progression du fonds de roulement ; les travaux d'entretien du patrimoine ayant été moins importants en 2018.

L'encours de la dette 2019 est de 973 462€, aucun emprunt n'est prévu en 2019 hormis l'emprunt court-terme TVA 2ans de 140 000€ pour l'immeuble Coccinelle. La perte de dotations de l'Etat se poursuit (DGF -4 804€, DSR -3 112€, DNP supprimée). Les excédents antérieurs sont importants dans la mesure où les excédents des budgets de l'eau (135 940€) et de l'assainissement (21 062€) sont repris au budget général. Ils seront affectés en priorité à la réfection du réseau d'eaux pluviales, compétence encore à la charge des communes.

L'affectation des résultats antérieurs permet la constitution d'une réserve qu'il conviendrait de conserver en prévision de la réfection de la traversée d'Allègre.

M. le Maire présente ensuite au conseil la liste des travaux qui comprend 568 265€ de restes à réaliser en dépenses et 598 709€ de restes à réaliser en recettes correspondant essentiellement à la réhabilitation de l'immeuble Coccinelle et à la création d'un parcours numérique. Les travaux d'entretien du patrimoine s'élèvent à 314 791€ (entretien des bâtiments communaux, entretien de la voirie, achat de matériel...).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 1 161 175.41€ et en fonctionnement à 1 191 416.75€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve 13 voix pour et 1 contre (E. Jacob), le budget principal.

#### **Objet : Vote des subventions aux associations :**

Pascal Garnier présente au conseil les propositions de la commission Animation-vie associative qui a examiné les demandes de subventions remises par les associations de la commune :

<b>ORGANISMES SUBVENTIONS</b>	<b>REALISE 2018</b>	<b>PROPOSITION 2019</b>
APAJH	600.00	<b>600.00</b>
Visiteuses Hôpitaux	400.00	<b>500.00</b>
Alègre Médiéval	4 000.00	<b>4 000.00</b>
SCA Foot	400.00	<b>0.00</b>
AGUMAA	15 000.00	<b>15 000.00</b>
JSP	500.00	<b>500.00</b>
La Neira	800.00	<b>0.00</b>
Comité de jumelage	400.00	<b>400.00</b>
CEPS Pays du Velay	200.00	<b>300.00</b>
Ecole de pêche	200.00	<b>300.00</b>
ADMR	1 540.00	<b>1 281.00</b>
G. Tillion, Mémoires d'Allègre	1 000.00	<b>1 000.00</b>
Festival des 3 chaises	1 600.00	<b>1 600.00</b>
Medi@llegre	2 832.00	<b>1 000.00</b>
Tricotons les liens	0.00	<b>300.00</b>
Centre de loisirs	0.00	<b>69 700.00</b>
<b>PARTICIPATIONS</b>		
Arbre de Noël école	600.00	<b>600.00</b>
Classe de découverte école	0.00	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 072.00</b>	<b>97 081.00</b>

M. le Maire explique au conseil que depuis cette année, la commune a pris la compétence « Centre de loisirs » et qu'elle doit verser à l'association en charge des animations une subvention de 69 700€ compensée par l'attribution de compensation de la CAPEV et par la CAF.

Puis, Pascal Garnier rappelle les critères d'attribution retenus par la commission :

- Association dont les activités s'adressent aux enfants
- Association organisant une manifestation importante en 2019
- Association à caractère social
- Association extérieure à la commune organisant une manifestation d'envergure

Il rappelle que la commission n'attribue plus de subvention aux associations qui ne rendent pas le dossier de demande de subvention dans les délais impartis.

M. le Maire précise que la subvention allouée à l'ADMR est octroyée sur son budget non tarifé.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le montant des subventions aux associations tel que défini précédemment.

#### **Objet : vote du budget de la chaufferie :**

M. le Maire présente au conseil le budget de la chaufferie qui comporte cette année les dépenses et recettes liées à l'entretien courant des équipements. Une réflexion est en cours pour envisager le traitement de l'eau du réseau.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 128 960.01€ et, en fonctionnement, à 386 040.55€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de la chaufferie.

#### **Objet : vote du budget du lotissement « Le Clos du Fangeas » :**

M. le Maire présente au conseil le budget du lotissement « Le Clos du Fangeas » qui comporte les travaux de finition en régie (bordures, enrobé, espaces verts).

Le budget s'équilibre, en investissement, à 20 692.44€ et, en fonctionnement, à 48 842.44€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget du lotissement Le Clos du Fangeas.

#### **Objet : Centre de loisirs : gestion 2019**

M. le Maire rappelle au conseil que la compétence « centre de loisirs » a été restituée aux communes par la CAPEV le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Depuis cette date, la gestion des ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) est confiée aux communes disposant d'une structure d'accueil. L'ALSH d'Allègre étant situé dans les locaux de la maison de la jeunesse (bâtiment intercommunal) sa gestion est assurée par la commune d'Allègre.

Dans l'attente de la constitution d'un groupe de territoire par conventionnement, la commune d'Allègre assurera financièrement le fonctionnement de l'ALSH en 2019. Pour y parvenir, elle percevra une attribution de compensation de la CAPEV de l'ordre de 33 500€, une aide de la CAF de 33 970€ dans le cadre du contrat enfance-jeunesse et un complément de la MSA. L'association « Ville Auvergne » qui assure l'animation de l'ALSH, percevra ces sommes sous forme de subvention communale.

Le montant de l'attribution de compensation de la CAPEV sera fixé et figé définitivement lors de la prochaine CLECT. Une vigilance attentive sera portée par la commune d'Allègre sur le calcul retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 13 voix pour et 1 contre (E. Jacob) :

- de signer une convention avec l'association « Ville Auvergne » pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2019 pour l'animation de l'ALSH d'Allègre ;
- d'attribuer une subvention de 69 700€ à l'association « Ville Auvergne » pour l'année 2019 dans l'attente des résultats de la CLECT ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'association « Ville Auvergne » et tout document afférent à cette affaire ;
- d'entreprendre les démarches auprès des communes concernées par l'ALSH d'Allègre pour assurer sa gestion après 2019.

**Objet : Service technique : acquisition d'un véhicule utilitaire :**

Jean Borie expose au conseil que le véhicule utilitaire Jumpy acquis en 2008 d'occasion montre des signes de faiblesse et qu'il ne passera pas la prochaine visite au contrôle technique.

Plusieurs prestataires ont été consultés pour le remplacement du véhicule par un modèle neuf, après analyse, la proposition du garage Protière Citroën de St Germain Laprade d'un montant de 17 922.16€ HT pour un modèle Jumpy s'avère satisfaisante tant techniquement que financièrement. Elle comprend en sus : l'attelage, les bandes réfléchissantes et le triangle manuel. Par ailleurs, le garage reprend l'ancien véhicule au prix de 1333.34€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre du garage Protière Citroën de St Germain Laprade pour 17 922.16€ HT reprise incluse, pour l'acquisition d'un utilitaire Jumpy.

**Objet : CAPEV : approbation du rapport de la CLECT du 19 décembre 2018 :**

M. le Maire propose au conseil de valider le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) du 19 décembre 2018 au sujet des transferts de bien des bâtiments suivants :

- Gendarmerie de Craponne
- Halle d'exposition de St Paulien
- Gymnase de St Paulien
- Embarcadère à Vorey

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de valider le rapport de la CLECT du 19/12/2018.

**Camping : création d'un poste contractuel saisonnier :**

M. le Maire expose au conseil qu'il convient d'embaucher un agent au camping municipal sur la base d'un contrat à durée déterminée art 3.2 « accroissement saisonnier d'activités » pour une durée de 3 mois maximum. Il sera nommé régisseur et aura en charge la gestion complète du camping (accueil des touristes, encaissements des droits et redevances, nettoyage des sanitaires, tonte...). Il sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant au SMIC horaire (échelle C1, échelon 1).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de créer un contrat à durée déterminée art 3.2 « accroissement saisonnier d'activités » pour une durée de 3 mois à compter de fin juin, d'autoriser M. le Maire à nommer l'agent régisseur titulaire du camping et à signer tout document afférent à cette affaire.

**Acquisition de parcelles de terrain à Fix pour la protection du captage des eaux :**

M. le Maire propose au conseil d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées A-116 et A-731, d'une superficie respective de 1875m<sup>2</sup> et de 1630m<sup>2</sup> soit 3505m<sup>2</sup>, sises sur la commune de Fix-St-Geney afin d'assurer une meilleure protection du captage des eaux. M. Priouret Pascal propriétaire, consent à les céder à la commune au prix de 1000€ soit 0.28€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, d'acquérir les parcelles de terrain sises à Fix-St-Geney, aux conditions précédemment évoquées et autorise Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte administratif de mutation immobilière qui en découlera ; étant précisé que les frais de bornage et les droits et taxes seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

**CAPEV : retrait de la commune de Saint Pal de Senouire :**

Le conseil donne son accord à l'unanimité, au retrait de la commune de Saint Pal de Senouire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay laquelle rejoindra la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.

**3. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

DIA : M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- parcelle : B-2629 sise 11, rue Renée Rosier

**4. Informations sur l'activité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay :**

Mobilité : La mise en place du service de Transport à la demande (TAD) par la boutique TUDIP se confirme, il sera effectif au mois de juin. Il desservira les communes de Lissac, Vernassal en direction d'Allègre

mercredis matin ainsi que tous les villages d'Allègre hormis Salettes qui pourrait être « raccroché » au circuit de la Chapelle-Bertin. Le prix du ticket est de 1.50€ soit 3€ l'aller-retour. La réservation s'effectue la veille par téléphone. Une communication est prévue en juin à l'occasion de la distribution du bulletin municipal.

**Randonnée** : la communication autour du GR40 « Le tour du Velay » est totalement repensée de façon à lui donner un nouvel élan face à son semblable le GR70 « Chemin de Stevenson » qui lui, a le vent en poupe.

**OPAH** : une nouvelle OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) est conduite par la CAPEV sur le territoire des nouvelles communes entrantes au 01/01/2017. Elle consiste à accompagner administrativement et financièrement les propriétaires privés dans la rénovation de leur logement pour enrayer l'insalubrité et favoriser les économies d'énergie. La commune d'Allègre est d'ores et déjà ciblée par cette opération dans le cadre du CPER (Contrat plan Etat-Région).

**Budgets** : Le conseil communautaire s'est réuni le 11 avril 2019 pour voter les budgets. Les taux d'imposition et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'augmenteront pas en 2019. Les projets d'investissement importants sont : la rénovation du centre culturel de Vals, la transformation de l'ex-piscine Quincieu, la rénovation du centre aquatique de St Paulien. Pour Allègre, la rénovation de la route de Châteauneuf est inscrite à hauteur de 89 000€.

#### **5. Questions des conseillers et du public :**

Les résidents de la maison de retraite remercient chaleureusement la municipalité pour la pose de bancs le long de leur promenade coutumière.

#### **6. Informations de la municipalité :**

**Dauphiné libéré** : passage de la course cycliste le 11 juin à Allègre.

**Exposition « chemins de traverses »** : Le Pays d'art et d'histoire de l'agglomération propose une exposition photographique en extérieur du 13 juillet au 30 septembre. Franck Brück, photographe, présente des vues représentatives de chacune des 73 communes. Les panneaux seront positionnés le long du parcours de santé à la Potence

Séance levée à 23h30.